

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la  
recherche

MENH1400614A

## Arrêté

**relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et  
modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants  
d'éducation**

**MENH1400614A**

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la fonction publique et le ministre des finances et des comptes publics,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 916-1 et L. 917-1 ;

Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 modifié fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

Vu le décret n° x du x fixant les conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap, notamment son (ses) article(s) ...

Vu l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation ;

Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du ... ;

## ARRÊTENT

### Article 1<sup>er</sup>

Les accompagnants des élèves en situation de handicap bénéficient d'une rémunération qui ne peut être inférieure au traitement indiciaire correspondant au salaire minimum interprofessionnel de croissance, ni supérieure au traitement afférent à l'indice brut 400.

### Article 2

A l'article premier de l'arrêté du 6 juin 2003 susvisé, « 267 » est remplacé par : « 299 ».

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait, le

Le ministre de l'éducation nationale

Le ministre des finances et des comptes  
publics

Benoît HAMON

Michel SAPIN

La ministre de la décentralisation, de la  
réforme de l'Etat et de la fonction publique

Le secrétaire d'Etat au budget

Marylise LEBRANCHU

Christian ECKERT

Projet